



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 117

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 15 Octobre 2020

RESUME CM DU 6 octobre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Travaux « Construction d'une halle sportive et rénovation de la salle polyvalente » : Désignation des entreprises : M. le Maire rappelle au CM la décision qui avait été prise de rénover la salle des fêtes et de construire une halle sportive ; il présente le PV de la commission d'ouverture des plis. Après délibération, le CM décide de suivre l'avis de la commission pour les 12 lots et autorise M. Le Maire à signer les marchés.

Autorisation donnée à l'EPF : vente d'un bien de l'îlot Route de Caulnes : M. le Maire rappelle au CM le projet de revitalisation du centre bourg route de Caulnes dans le périmètre de l'îlot. En 2017, l'EPF a acheté les parcelles AB 89 et 232 à M. DAVY. Le propriétaire voisin M. OLLIVIER souhaite acquérir 170 m² sur la parcelle AB89p. Après en avoir délibéré, le CM demande à l'EPF de revendre ce terrain à M. OLLIVIER pour un montant de 30 000 €.

Dépôts sauvages : tarifs d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages sur le territoire communal : M. le Maire informe le CM du dépôt fréquent d'ordures et de déchets dans des endroits publics non prévus à cet effet et que le dépôt d'ordures sauvages est interdit. Le code de l'environnement permet de sanctionner ces pratiques. Après délibération, le CM fixe les tarifs suivants : 50 € pour le transport et 35 € par heure de traitement pour le temps passé par les agents.

Loyer commerce multi services : Révision loyer : M. le Maire expose au CM que le loyer du commerce multiservices est révisable au 1er novembre comme stipulé dans le bail. Cette année l'indice de référence prévoit une augmentation de 2%. Après délibération et compte tenu des conditions sanitaires (COVID 19) le CM décide de maintenir le loyer actuel, soit 725,70 € par mois jusqu'au 1er novembre 2021.

Loyer du restaurant : Révision loyer : M. le Maire expose au CM que le loyer du restaurant est révisable au 15 octobre comme stipulé dans le bail. Cette année l'indice de référence prévoit une augmentation de 2%. Après délibération et compte tenu des conditions sanitaires (COVID 19) le CM décide de maintenir le loyer actuel, soit 571,26 € par mois jusqu'au 15 octobre 2021.

Renouvellement contrat fourrière animale : M. le Maire fait part au CM que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il serait opportun de le renouveler.

Après délibération, le CM décide de renouveler ce contrat pour un an jusqu'au 31 décembre 2021, il pourra aussi être reconduit pendant 3 ans par tacite reconduction.

PELE – MELE :

1 – Inscription sur les listes électorales : nous vous rappelons qu'il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Renseignements en mairie.

2 – Les cours de YOGA ont repris au Manoir de La Rivière depuis le 14 septembre ; inscriptions et renseignements auprès d'Isabelle ANDRIEUX (06 06 42 94 85).

3 – Végétation et entretien de vos abords : chaque habitant est responsable des abords de son logement. En bordure l'élagage incombe au propriétaire ou à son locataire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique. Il appartient donc à chacun de faucher et arracher les mauvaises herbes, tailler les branches qui dépassent sur l'espace public.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, et leur hauteur est de 2 mètres maximum voir moins suivant le dégagement de visibilité indispensable pour la circulation.

4 – De nouvelles coupes de bois seront réalisées prochainement à l'Etos. Le prix est de 14 € le stère Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie.

5 – Les propriétaires de ruches doivent les déclarer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ; renseignements sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

6 – Les relais des 10 clochers organise une **vente de saucisson** au profit du Téléthon ; réservation avant le 12 novembre auprès de Jo CORLOSQUET (jo.corlosquet@orange.fr)

7 – Toussaint : suite aux travaux réalisés dans le cimetière au printemps et durant l'été, et en prévision de la finalisation de ces travaux, **nous invitons les familles à ne pas rajouter de sable autour des tombes** cette année. Merci de votre compréhension.

8 – Repas du CCAS : en raison du contexte sanitaire, le traditionnel repas des aînés est annulé. Si vous avez plus de 70 ans, le représentant de votre secteur passera vous rendre visite quelques temps avant Noël.

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Aides aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Une médiatrice numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*

Prochaines permanences : 21 octobre, 4 et 18 novembre, 1^{er} et 16 décembre.

Horaires de la Bibliothèque :

1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 16H00 à 18H00

Et tous les mercredis de 15h00 à 17h30 et samedis de 10h30 à 12h00

Prochaine réunion de conseil :

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application Centolive
--

Festivités / Vie des associations : oct. – nov. :

7 nov. : Rougail saucisses à emporter (org. USP)

Les puces créatives prévues le 15 novembre sont annulées pour cause de crise de sanitaire

21 nov. : Paëlla à emporter (org. APEL)

Football :

(sous réserve des reports de matchs à cause de la météo, de l'état du terrain, décisions de la ligue ou des mesures sanitaires)

A domicile

25 Octobre à 15h30 contre Plouasne – St Juvat US 2

15 novembre à 15h00 contre ILLIFAUT CS

A l'extérieur

8 Novembre à 15h00 contre Trémoriel – Loscouet FC

22 Novembre à 13h00 contre Bobital – Brusvily AS 2

Dans le canton : Fête des plantes à Yvignac la Tour

Messes à Plumaugat :

Dimanche 1^{er} novembre à 10h30 : messe de la Toussaint

Dimanche 15 novembre à 10H30 : commémoration du 11 novembre